



COLLEGE GEORGE-VILLE  
24, place du Général Leclerc  
30130 PONT SAINT ESPRIT  
☎ 04.66.39.15.40  
📠 04.66.39.05.94

## RENTREE 2023 - 2024 Note aux parents d'élèves

**Les inscriptions auront lieu UNIQUEMENT sur rendez-vous.**

L'inscription sera définitive lorsque les parents auront fourni :

- ✓ la fiche d'inscription dûment remplie,
- ✓ la photocopie du livret de famille complet,
- ✓ un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- ✓ l'exéat avec le n° d'établissement et le n° national de l'élève,
- ✓ la photocopie des bulletins trimestriels,
- ✓ 2 photos d'identité avec nom et prénom de l'élève au dos (dont 1 pour la fiche d'infirmerie)
- ✓ la fiche d'intendance avec un RIB,
- ✓ éventuellement la demande de prélèvement automatique avec un RIB,
- ✓ la fiche d'urgence dûment remplie (avec photocopie du carnet de santé)

**EN CAS DE DIVORCE OU DE SEPARATION**, fournir la photocopie de l'extrait de jugement attribuant la garde de l'enfant

### **ASSURANCE TOUT ELEVE DOIT ETRE ASSURÉ**

- soit à la MAE (couverture en responsabilité civile et individuelle)
- soit auprès d'une autre compagnie.

Une attestation d'assurance doit alors être fournie à la rentrée.

### **FOYER SOCIO-ÉDUCATIF**

Cotisation volontaire de 10€ par chèque à l'ordre du FSE avec nom de l'élève au dos

Le Foyer Socio-Éducatif du collège, association régie par la loi 1901, participe à la réalisation de certains projets (voyages, sorties) et assure le fonctionnement des clubs (théâtre, bridge, chorale...). Tout accès à un club est soumis à cotisation.



**FICHE D'INSCRIPTION**

en 5°  en 4°  en 3°

LV1 : ..... LV2 : ..... OPTION : .....

**Identité de l'élève**

Nom : .....  
Prénoms : .....  
Né(e) le : ..... à ..... Département : .....  
Sexe  Fille  Garçon Nationalité : .....

**Scolarité de l'année précédente et Etablissement fréquenté par l'élève**

Etablissement : .....  
Commune : ..... Département : .....  
Division (classe) : ..... Date fin de scolarité dans l'établissement : .....

**Responsable légal (qui paie les frais scolaires)**

Nom : ..... Prénom : .....  
Parenté : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Commune : .....  
 dom. : .....  portable : ..... Adresse mail (indispensable) : .....  
 travail : .....  portable (prioritaire pour envoi SMS) : .....  
Situation emploi :  En activité  Chômage  Retraite  Autre situation  
Profession : ..... Employeur : .....  
Nombre d'enfants à charge : ..... Nombre d'enfants dans 2<sup>nd</sup> degré : .....  
Autorisation de donner les coordonnées aux associations de parents d'élèves  oui  non

**Responsable légal**

Nom : ..... Prénom : .....  
Parenté : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Commune : .....  
 dom. : .....  portable : ..... Adresse mail (indispensable) : .....  
 travail : .....  portable (prioritaire pour envoi SMS) : .....  
Situation emploi :  En activité  Chômage  Retraite  Autre situation  
Profession : ..... Employeur : .....  
Nombre d'enfants à charge : ..... Nombre d'enfants dans 2<sup>nd</sup> degré : .....  
Autorisation de donner les coordonnées aux associations de parents d'élèves  oui  non

**Renseignements Vie Scolaire**

Régime :  Externe  Demi-pensionnaire  
Elève transporté par car scolaire :  OUI  NON  
Circuit : .....  
Régime de sortie (voir au verso)  1  2  3

Personnes, autres que responsables 1 et 2, autorisés à récupérer les enfants :

NOM Prénom	Lien de parenté	N° Téléphone

Signature des responsables légaux :

Signature de l'élève :



# REGIMES DES ENTRÉES ET DES SORTIES

Les familles ont le choix du régime d'entrée et de sortie pour leur enfant. Les présences sont contrôlées à chaque heure de cours ou d'étude. Les carnets doivent être présentés à l'entrée et à la sortie par l'élève.

## **Régime 1**

Les élèves doivent être présents tous les jours de 7 h 55 à 16 h 30 et le mercredi de 7 h 55 à 11 h 55, sauf pour les externes autorisés à sortir entre 11 h 55 et 13 h 25. Ce régime est préconisé pour les élèves de 6<sup>ème</sup> et les élèves qui prennent les transports scolaires.

## **Régime 2**

Les élèves doivent être présents selon leur emploi du temps, de la première à la dernière heure de cours. En cas d'absence non prévue d'un professeur, les élèves seront pris en charge par les personnels de vie scolaire en étude. Ils seront autorisés à sortir seulement si l'absence du professeur était prévue à l'avance et qu'une autorisation parentale a été rédigée, à cette occasion, par les parents sur le carnet de liaison (p 23).

## **Régime 3**

Les élèves sont présents en cours selon leur emploi du temps et sont autorisés à sortir, en cas d'absence inopinée d'un enseignant.

Les demi-pensionnaires doivent prendre leur repas au collège. Ils ne pourront sortir qu'à partir de 13 h 15, s'ils n'ont plus cours l'après-midi. (Régimes 2 et 3)

## **RAPPELS TRÈS IMPORTANTS**

- ⇒ Aucun élève n'est autorisé à sortir de l'établissement entre deux cours même s'il a plusieurs heures de permanences et ce **quel que soit son régime de sortie**. Il en est de même avec les retenues qui sont considérées comme des heures de cours.
- ⇒ Les demi-pensionnaires doivent **prendre leur repas dans l'établissement**. Ils ne pourront sortir qu'à partir de 13h15, s'ils n'ont plus cours l'après-midi (régimes 2 et 3)
- ⇒ Les présences sont contrôlées à chaque heure de cours ou d'étude. En cas d'absence, les parents seront immédiatement contactés.

## **FICHE D'INTENDANCE ET TRANSPORT SCOLAIRE**

(À joindre au dossier d'inscription accompagné d'un **RIB (obligatoire pour tous les élèves)**)

Afin de valider l'inscription de votre enfant, vous êtes priés de retourner le document suivant, dûment renseigné et accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou postal. Le RIB est réclamé à tous les élèves car il permettra au service d'intendance de procéder durant l'année à différents paiements ou remboursements (bourses, voyages scolaires...).

Ce RIB n'est en aucun cas un moyen pour l'intendance de procéder à un prélèvement des créances de demi-pension.

**L'inscription de votre enfant sous le régime de demi-pensionnaire est subordonnée au règlement de l'ensemble des factures passées**

NOM Prénom de l'élève : .....

Classe : .....

### **REGIME :**

- o Externe
- o Demi-pensionnaire : un choix de forfait DP2 (2 repas) , DP3 (3 repas) , ou DP4 (4 repas ) par semaine sera proposé à la rentrée

### **RESPONSABLE QUI PAIE LES FRAIS SCOLAIRES**

NOM :

Numéros téléphones :

Prénom :

Adresse :

Adresse mail :

Coller ou agraffer le RIB ou RIP du responsable légal dans cet emplacement.

### **TRANSPORT SCOLAIRE :**

Elève transporté : OUI NON

Si OUI, quel numéro de ligne :

Et préciser le nom de la commune :

Date :

Signature :

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

COLLER ICI  
LA PHOTO  
DE  
L'ELEVE

NE RIEN ECRIRE DANS LE CADRE CI-DESSOUS

VACCINS :	ROR :	PATHO :
-----------	-------	---------

## FICHE D'URGENCE A L'ATTENTION DES PARENTS

Cette fiche est un document NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année. Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'attention du médecin scolaire ou de l'infirmière - ou bien, prendre un rendez-vous avec l'infirmière de l'établissement dès la rentrée.

**L'ENFANT** Classe : \_\_\_\_\_ Régime :  Externe  Demi-pensionnaire

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

### LA FAMILLE

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code Postal : \_\_\_\_\_

*En cas d'accident ou de maladie pendant le temps scolaire, l'établissement prévient la famille le plus rapidement possible. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant des numéros de téléphone valides.*

N° tél domicile : \_\_\_\_\_

N° Portable père : \_\_\_\_\_ N° Portable mère : \_\_\_\_\_

N° Travail père : \_\_\_\_\_ N° Travail mère : \_\_\_\_\_

Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :  
\_\_\_\_\_

En cas d'urgence, un élève malade ou accidenté est orienté et transporté par les services de secours vers l'hôpital le mieux adapté.

La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

***Veillez joindre impérativement, agrafées à cette fiche d'urgence, les photocopies identifiées (nom de l'élève) des pages « vaccinations » du carnet de santé. Pensez à mettre à jour les vaccinations, elles vous seront demandées dès la rentrée.***

Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant de l'enfant :

Docteur : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ N° de téléphone : \_\_\_\_\_

Nom et adresse du centre de sécurité sociale : \_\_\_\_\_

Nom et adresse de l'assurance scolaire : \_\_\_\_\_

***Merci de nous aider à mieux connaître votre enfant***

Votre enfant prend-il un traitement à long terme ?

OUI Lequel ? \_\_\_\_\_

NON

Votre enfant est-il allergique à un médicament ?

OUI Lequel ? \_\_\_\_\_

NON

A-t'il une pathologie qui demande une surveillance médicale particulière ? (telle que : asthme, diabète, épilepsie, allergies alimentaires, migraines fréquentes, insuffisance cardiaque ou rénale...)

OUI

NON

Si oui, laquelle ? .....

***Si votre enfant bénéficie d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ou d'un PAP (Projet d'Accompagnement Personnalisé) que vous souhaitez reconduire, ou créer, au collège pour l'année 2022-2023***

***Merci de contacter l'infirmier du collège lors des inscriptions ou au plus tard, dès la rentrée***